



REGLEMENT de La Goincourt' Oise 2017

Article 1 : Organisation, parcours et Horaires :

La Goincourt 'Oise organisée par l'Association des parents d'élèves de Goincourt se déroulera le Samedi 16 Septembre 2017.

Les Circuits de 5 et 10 km sur route se feront sur la commune de Goincourt.

Un fléchage est prévu.

Lieu de départ et d'arrivée: le centre du village de Goincourt rue Jean Jaurès

Horaire de départ : 16h30 pour les 5 km
17h15 pour les 10 km

Interdiction de s'engager sur les deux courses.

Article 2 : Inscriptions :

Les courses sont ouvertes aux personnes ayant 18 ans révolus le jour de la course.

La Goincourt 'Oise est limitée à 250 participants.

C'est une course orientée sur la bonne humeur pour une passion commune pour la course à pied et pour permettre aux enfants de réaliser leurs projets avec les enseignants.

Les déguisements seront fort appréciés.

Elle est soumise à la présentation obligatoire par les participants aux organisateurs :

- d'une copie du certificat médical portant la mention "de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an le jour de la manifestation
- le fiche d'inscription dûment remplie
- le montant de l'inscription par chèque (à l'ordre de l'APE de Goincourt) ou en espèce.

Le montant pour l'inscription est de 6 euros pour 5 km et 11 euros pour 10 km.

A savoir que toute absence de paiement invalidera l'inscription.

Renseignements

Contacter :

CHAOUALI Amina tel : 06 13 45 41 67

Mail : ape.goincourt60@gmail.com

Les inscriptions devront se faire **avant le 8 Septembre 2017** par courrier à l'adresse suivante :

APE de GOINCOURT
Mairie de Goincourt
12 rue Jean Jaurès
60 000 Goincourt



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération

Article 3 : Engagement :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : Assurance et Responsabilité civile :

Responsabilité Civile: Les organisateurs sont couverts par l'assurance MMA Individuelle civile : les licenciés de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol et de perte de biens personnels. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 5 : Sécurité :

Le parcours sera protégé par des signaleurs qui pourront contacter les organisateurs, le service médical de la Croix Rouge ou tout autre organisme habilité à intervenir en cas d'incident ou d'accident. Les secouristes seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. La sécurité de la manifestation sera assurée par des bénévoles. La Croix Rouge, ou tout autre organisme habilité à intervenir en cas d'incident sera présente à l'arrivée. Les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

Article 6 : Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement en eau sera à mi-parcours. Une buvette en solide et liquide à l'arrivée sera disponible.

Article 7 : Sanitaire :

Des sanitaires seront mis à disposition pour les participants et autres personnes en ayant l'utilité.

Article 8 : Environnement :

Tous les concurrents doivent respecter les règles minimales de propreté et de respect de la nature.

Article 9 : Droits à l'image :

J'autorise expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 10 : Parking :

L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants ainsi qu'un parking dédié, ceci afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs. A noter, que le stationnement dans le centre du village sera strictement interdit.

Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

Article 11 : Règlement :

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.



La Goincourt' Oise

FICHE d'INSCRIPTION COUPON –REPONSE

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017

**Rendez-vous à 15h30
Place du village de Goincourt**

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

ADRESSE :

.....

CP/ VILLE :

EMAIL :



Je cours 5 km
Horaire de départ 16h30

ou



Je cours 10 km
Horaire de départ 17h15

Participation de 6 € pour les 5 km et de 11€ pour 10 km dans la limite de 250 participants maximum.
Interdiction de s'engager sur les 2 parcours.

Un tee-shirt à chaque participant **M** **L** **XL**

(Entouré votre choix – dans la limite du stock disponible)

MODE de paiement :
(rayer la mention inutile)

Chèque (à l'ordre de l'APE de Goincourt)
En espèce

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Goincourt' Oise et nous nous engageons à le respecter.

Pour que votre inscription soit validée, elle doit nous parvenir avant le 8 Septembre 2017, à l'adresse suivant accompagnée de votre règlement, de cette fiche inscription et d'une copie certificat médical de moins d'un an :

APE de Goincourt

Mairie de Goincourt, 12 rue Jean Jaurès – 60000 GOINCOURT

ape.goincourt60@gmail.com

